



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU FJORD DU SAGUENAY
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ROSE-DU-NORD



AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC vous est par les présentes donné par le soussigné Eric Emond, directeur général et greffier-trésorier.

Le conseil de la municipalité de Sainte-Rose-du-Nord a, lors de la deuxième séance extraordinaire du conseil tenue le 12 décembre 2022, adopté le règlement 325-2022.

Ce règlement concerne la tarification pour la collecte, le transport et la disposition des matières résiduelles, recyclables et organiques de Sainte-Rose-du-Nord.

Toute personne intéressée peut consulter ce règlement sur le site web de la municipalité.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Donné à Sainte-Rose-du-Nord, ce 19^e jour de décembre 2022.

Le directeur général et greffier-trésorier,

Eric Emond